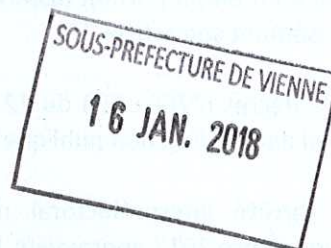


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 janvier 2018



Date de la convocation : 5 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. André PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Annie DUTRON, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **RESSOURCES HUMAINES** : Définition et organisation du temps de travail à Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Gérard BANCHET

NOTE DE SYNTHÈSE

La réalisation d'un état des lieux de la durée annuelle de travail des agents de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) a mis en évidence des pratiques différentes, tant sur la durée de travail hebdomadaire que sur le nombre de jours de congés.

Un travail de concertation et d'harmonisation sera réalisé au cours du premier semestre 2018, afin de définir une organisation du temps de travail unique pour le nouvel EPCI, conforme au décret n°2000-815 du 25 août 2000 fixant la durée légale annuelle du temps de travail à 1 607 heures (jour de solidarité incluse).

Pendant la construction de ce nouveau temps de travail, les agents de ViennAgglo et de la CCRC conserveront le dispositif du temps de travail qui était le leur dans leur précédente collectivité, tant dans ses modalités d'organisation que dans son nombre de jours de congés.

Le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération sera consulté lors d'un conseil de la fin du premier semestre 2018 pour la définition d'une nouvelle organisation du temps de travail, applicable à compter du 1^{er} septembre 2018.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus précisément son article 7-1,

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssez,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 11 janvier 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le maintien à titre transitoire des dispositifs de temps de travail antérieurs de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu,

PREND ACTE de la construction d'un nouveau temps de travail uniformisé pour Vienne Condrieu Agglomération au cours du premier semestre 2018, pour une nouvelle organisation applicable au 1^{er} septembre 2018,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 11 janvier 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le 17 JAN. 2018



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS